

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat - DREAL
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 26/11/2019	
Décision n°2019-37		
Date de validation officielle : 26/11/2019	Objet : AVIS  <b>Evaluation et actualisation du DOCOB de la Carrière des Pieds Grimaud (ZSC n°FR5400452)</b>	Vote ----- Présents : 8 Représentés : 16 ----- Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

### Contexte de la demande

L'évaluation de la mise en œuvre 2005-2010 du DOCOB ainsi que son actualisation ont été réalisées par le bureau d'études Oréade Brèche (représenté par Jean-Alexandre Fortier, chargé d'étude faunistique), à la demande de la DREAL (représentée par Mathilde Bonnet) via un appel d'offres en février 2015.

### Examen du CSRPN,

Les insuffisances suivantes doivent être prises en compte, soit directement dans le document final rendu à la DREAL, soit faire l'objet d'améliorations ou de compléments inscrits dans les fiches action du DOCOB pour la phase d'animation.

#### *1/ Échelle de représentation et d'action*

Le système de haies est déjà bien connecté à l'échelle communale, à laquelle a été faite le travail. Il manque par contre les informations sur les territoires d'action utilisés par les espèces en transit et en hiver. Il serait pertinent de préciser la localisation de ces territoires par des études acoustiques ou du radiopistage. L'identification des territoires de chasse mérite d'être replacée dans le contexte du réseau de cavités à une échelle régionale. Les cavités alentour affichent des effectifs importants en reproduction, ce qui peut expliquer l'absence d'individus en reproduction sur ce site.

Pour la cartographie des haies au-delà de l'échelle communale, il est conseillé de prendre en compte les travaux de modélisation (modèles de connectivité) réalisés à l'échelle de la région, et développés par le CNRS. Ils pourraient être utilisés pour cibler les secteurs de plantation de haies à une échelle pertinente pour le site (plusieurs dizaines de km).

#### *2/ État initial*

- La méthode d'évaluation des espèces et en particulier de la définition des critères de priorités doit être explicitée. Il conviendrait d'ajouter le système de notation dans le document. L'évolution moyenne des effectifs du site doit être distinguée de l'évolution des populations à l'échelle de la région, qui ne suit pas du tout les mêmes tendances. Cet élément doit être pris en compte pour définir les priorités.

- Concernant les fiches « espèces », les chiffres doivent être précisés ou corrigés lorsqu'ils sont faux, avec l'objectif de pouvoir quantifier l'importance du site par rapport au département. Il est proposé de se baser plutôt sur les effectifs maximum que sur les effectifs moyens. La mise en perspective de l'importance du site reste à reprendre.

Par exemple, la pertinence de classer le Rhinolophe euryale en enjeu fort mérite d'être examinée, dans la mesure où il est présent tous les ans dans la cavité mais avec un effectif de 1 seulement.

L'évaluation du site en période de swarming est insuffisante et doit être précisée, car c'est un point important pour les enjeux d'aménagement.

- Il est nécessaire de détailler les protocoles de suivi prévus. Il est signalé la présence d'un enregistreur sur le site pour évaluer l'utilisation du site par les Grands Rhinolophes (connaissance de la phénologie de présence).

- Sur le volet habitats, la parcelle concernée par l'habitat d'intérêt communautaire devrait être plutôt rattachée au 6510, le rattachement à deux habitats semble provenir d'un problème de méthode. L'historique de la gestion pourrait être utile. Il conviendrait ainsi d'ajouter cet éclaircissement aux actions de connaissance pour orienter ensuite la gestion selon l'habitat réellement présent. Enfin, au regard des risques forts de retournement, le niveau d'enjeu de la prairie mériterait d'être remonté.

### *3/ Orientations et objectifs de développement durable*

- Il manque la prise en compte du site dans les aménagements à venir alentours, notamment les interactions avec les projets éoliens. Cela semble essentiel pour la pérennisation du site sur le long terme.

- Dans les orientations, il pourrait être intéressant d'aller au-delà d'un APPB, en proposant une RNR par exemple. La modification de l'APPB pourrait intégrer d'autres mesures pour compléter l'interdiction de faire du feu.

- Objectif 2 : les structures paysagères n'incluent pas que les corridors mais aussi les habitats favorables à la chasse.

- Objectif 3 : il reste des imprécisions, notamment sur le programme « Grand Rhinolophe » dont les objectifs sont mal traduits. Il serait intéressant de savoir d'où viennent les individus présents en hiver. La pertinence d'un radiopistage au mois d'avril est posée.

- Les risques d'effondrement restent à évaluer. Un état des lieux et une surveillance pourraient être prévus. L'objectif serait d'avoir une idée de l'évolution de ce risque et donc de la pérennité du site sur le long terme. A cet effet, il est conseillé de prendre l'avis des géotechniciens du BRGM qui ont fait un inventaire de toutes les cavités du Poitou-Charentes.

### *4/ Actions et animation*

- Il convient de préciser dans le document que l'entretien des grilles concerne bien les entrées et les puits.

- Les opérateurs des PRAC et PNA devront être associés.

- La question de l'intérêt du radiopistage mérite d'être envisagée.

Malgré la difficulté de suivre les individus sur des dizaines voire des centaines de km, il pourrait être pertinent de marquer des individus, en période de reproduction.

- Ajouter une fiche action pour la prise en compte des enjeux du site dans les projets d'aménagement du territoire.

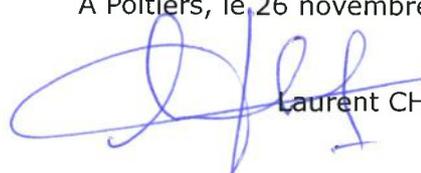
### **Décision du CSRPN N-A**

Le CSRPN propose de rendre un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- améliorer la structuration du document
- corriger les erreurs, notamment sur les fiches « espèces »
- palier les insuffisances relevées (cf ci-dessus).

**Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable avec 21 voix « pour » et 3 voix « contre » sur l'actualisation du DOCOB de la carrière des pieds Grimaud, assorti de nombreuses recommandations.**

A Poitiers, le 26 novembre 2019.

  
Laurent CHABROL

